

# Tournoi des p'tits renardeaux 2024/2025



## **REGLEMENT PARTICULIER**

**1• La participation à ce tournoi implique l'acceptation et le respect de tous les articles de ce règlement.**

2• Le tournoi est autorisé par la Ligue OCCITANIE sous le n°... et aura lieu le 12 et 13 avril 2025 à Toulouse au Gymnase Pierre Montané (5 avenue Raymond Badiou).

3• Tout(e) participant(e) doit être en règle avec la Fédération et en possession de sa licence Fédérale.

4• D'une manière générale, les règles et règlements régissant ce tournoi sont ceux de la Fédération Française de Badminton.

5• Le juge arbitre désigné par le Volant Club Toulousain, en accord avec la Fédération Française de Badminton, est Hélène Martorell.

Les décisions du juge arbitre sont sans appel.

Le GEO de la compétition sera Maxime Detcheperre.

6• Le VCT décline toute responsabilité en cas de perte, vol, d'incident ou d'accident dans l'enceinte et aux abords de la salle polyvalente.

7• Il appartient aux personnes qui les remplissent de s'assurer du contenu des feuilles d'engagements des joueurs. Le club organisateur assurera la composition sur le fondement des informations contenues dans ces feuilles d'engagement. En cas de feuille incorrecte, ou non conforme aux directives qu'elle contient, l'organisateur décline toute responsabilité.

**8• Les classements proposés sont R – D – P**

**Les catégories vont de poussins à juniors.**

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs en possession d'une licence fédérale.

8-1• La côte d'un joueur prise en compte pour participer au tournoi sera celle à J-15.

**8-2• les disciplines proposées sont :**

- **SH - SD - DH - DD**
- 2 sortants par poule. Selon le nombre d'inscrits, des poules uniques peuvent être envisagées
- Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 tableaux

9• Les inscriptions sont limitées à **8 paires par tableaux en simple et 8 en double** pour l'ensemble du tournoi. Une liste d'attente est mise en place en cas de désistement. Aucune inscription ne sera acceptée après la date limite du **30 mars 2025**. Le nombre de joueurs par tableau peut être lui-même limité par le comité d'organisation. Le nombre maximum de joueurs tous tableaux confondus est fixé à **208**.

### **Le tirage au sort sera effectué le 03 avril 2025**

10• Les frais d'inscription sont de 16€ pour 1 tableau, 18€ pour 2 tableaux pour les joueurs hors club ; 14€ pour 1 tableau et 16€ pour 2 tableaux pour les adhérents du club. Le paiement se fera uniquement en ligne via Badnet et Ebad.

11• Tout(e) participant(e) doit se pointer présent dès son arrivée au gymnase. Le responsable légal doit signer la feuille d'émargement.

12• Le tournoi se fera en auto-arbitrage (si des arbitres sont présents sur la compétition, certains matchs pourront être arbitrés).

13• Les matchs se joueront en volants plumes homologués par la Fédération Française de Badminton. Le volant officiel du tournoi est le Linton 1. Les volants doivent être fournis par les joueurs à part égale.

14• Les rencontres suivront l'échéancier prédéfini. Les épreuves seront disputées en 2 sets gagnants de 21 points par système de poules avec 2 sortants par poule suivi de l'élimination directe. Cependant, le comité d'organisation se réserve le droit, en accord avec le juge arbitre de modifier et/ou de compléter à tout moment les tableaux en cas de nécessité et pour le bon déroulement du tournoi. Ce changement sera possible si la série n'a pas débuté (par exemple : remplacement de joueur en cas de deux WO dans une poule de 3). En cas de forfait d'un joueur d'une paire de double, son partenaire doit informer l'organisateur de son souhait de se maintenir ou non dans le tableaux. S'il souhaite se maintenir, il doit alors soit proposer un partenaire, soit accepter que l'organisateur tente de lui trouver un partenaire parmi les joueurs en liste d'attente dans le délai imparti par l'organisateur. En l'absence de réponse, l'organisateur pourra remplacer la paire complète

15• Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux entraîneurs et aux joueurs.

16• A l'appel de son nom, tout(e) participant(e) qui ne se présente pas sur le terrain dans un délai de **5 minutes** pourra être disqualifié(e) par le juge arbitre quel que soit le niveau de compétition.

17• Tout(e) participant(e) dispose de **trois minutes** entre le premier appel et le début du match pour se présenter sur le terrain (avec des volants, raquettes, gourde, etc...), tester les volants, effectuer le tirage au sort et s'échauffer. Le temps de repos minimum entre deux matchs est fixé à vingt minutes (il est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

18• Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer 60 minutes avant l'horaire prévu. En cas d'avance, les matchs pourront être lancés jusqu'à 1 heure avant l'heure indiquée sur l'échéancier prévisionnel.

19• Un volant touchant les infrastructures fixes sera remis au maximum 2 fois de suite au service uniquement, cela sera considéré comme une faute en cours de jeu.

20• Une tenue de badminton conforme aux règlements et circulaires en vigueur de la Fédération Française de Badminton est exigée sur tous les terrains.

21• Tout(e) participant(e) devant s'absenter du gymnase, quelles qu'en soient la raison et la durée, doit prévenir le juge arbitre du gymnase sous peine de disqualification à l'appel de son match. Il devra être de retour dans le gymnase à l'heure indiquée par le juge arbitre ou l'organisateur.

22• L'utilisation de substance et/ou de tout moyen destiné au dopage est prohibée. La liste officielle des produits dopants est publiée par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.

23• Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour de tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

24• Tout(e) participant(e) doit connaître les sanctions encourues en cas de « forfait » après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Tout(e) participant(e) doit prévenir le Comité d'Organisation de sa non-participation, adressera et postera dans les délais impartis les pièces justificatives à la commission « Arbitrage » de la ligue Occitanie.

25• En cas de forfait, les droits d'engagement resteront acquis au Comité d'Organisation sauf s'il est dû à une blessure, une maladie, une raison personnelle ou professionnelle.